

COVID-19 et gestion des déchets : des levées supplémentaires

La collecte des ordures ménagères résiduelles est maintenue.

En raison de la suppression de la collecte des biodéchets, 4 levées supplémentaires (gratuites) des bacs d'ordures ménagères sont accordées pour le mois d'avril et de mai.

Seules les ordures ménagères et les biodéchets sont acceptés dans les bacs.

ATTENTION : Ces levées supplémentaires ne sont valables que pour le mois d'avril et de mai ; elles ne seront pas reportables sur le forfait annuel.

Rappel des consignes de présentation du bac d'ordures ménagères : Veillez à sortir votre bac la veille au soir pour les tournées du matin et avant 10h00 pour les tournées de fin de matinée. Le camion de collecte peut avoir de l'avance ou du retard sur la tournée ; laissez votre bac sur le domaine public en attendant son passage.

Rappel COVID : Pour raison sanitaire, les mouchoirs, gants et masques susceptibles d'être contaminés par le covid-19, devront être enfermés dans des emballages (sacs) étanches puis conservés 24 heures avant d'être eux-mêmes placés dans un autre sac poubelle fermé pour dépôt dans les ordures ménagères.

Il est demandé aux usagers de poursuivre la pratique du tri :

- Les multimatériaux et le verre devront être déposés dans les conteneurs des points d'apport volontaire ; pour mémoire, les dépôts d'ordures aux pieds des conteneurs sont considérés comme des dépôts sauvages et passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € ;
- Les déchets verts pourront être utilisés ou stockés temporairement dans les jardins en attendant un retour à la normale. Pour réduire les déchets, des conseils sur de nouvelles pratiques de jardinage au naturel sont publiés régulièrement sur site internet et la page facebook de la CCPRB.

Rappel COVID : Pour se rendre aux points d'apport volontaire de déchets, sur le justificatif de déplacement, cochez la case « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés » et préciser, à la main, le motif « tri ou évacuation des déchets ».

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de Communes :
- par téléphone au 03 89 72 56 49,
- par mail contact@paysrhinbrisach.fr
- ou consulter le site internet www.paysrhinbrisach.fr

Contact presse :

Jessica DALSTEIN, chargée de communication
03 89 72 14 99
jessica.dalstein@paysrhinbrisach.fr

